



Négociation
Annuelles
Obligatoires 2023
20 12 2022

UN ACCORD TROUVÉ !

Les propositions finales de la Direction
Dans une enveloppe globale 6,5%

OETAM	I&C
4,4 % d'AG	3 % d'AG
1,3 % d'AI	3,2 % d'AI
Talon à 125€ (soit 0,5% en +)	
Égalité pro : 0,05% de la MS	
Maintien des compétences : 0,25%	
Salaire Minimum à 2000€	
Budget prime de 1,8%	
Abondement PEG de 300€ pour 400€ versés	
Abondement PERCO 350€ pour 500€ versés sous forme de transfert CET	
Prise en charge des abonnements de transport en commun à 75%	



L'accord trouvé permet de dépasser l'inflation subie par l'entreprise et permet d'apporter de vraies garanties pour les plus petits salariés. C'est la première fois une AG pour tous les cadres. Encore une fois, CFE-CGC, CFDT et FO Signataires de l'accord NAO 2023 ont obtenu ce qui est juste pour tous les salariés !

Les organisations syndicales unies pour vos droits vous souhaitent de joyeuses fêtes !